

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
E-mail: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org), [oau-ews@ethionet.et](mailto:oau-ews@ethionet.et)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
74<sup>ème</sup> REUNION  
29 MARS 2007  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.2(LXXIV)

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**  
**SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE**

**COMMUNIQUE DE LA 74<sup>ÈME</sup> REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 74<sup>ème</sup> réunion, tenue le 29 mars 2007, a adopté la décision qui suit sur la situation en Côte d'Ivoire :

**Le Conseil,**

1. **Rappelle** son Communiqué PSC/PR/Comm.2(LXXIII)] du 19 mars 2007, dans lequel il a, entre autres, décidé d'entériner pleinement l'Accord politique de Ouagadougou du 4 mars 2007 ;
2. **Se félicite** de la signature, le 26 mars 2007, de l'Accord complémentaire entre le Président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces Nouvelles, sous les auspices du Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président en exercice de la CEDEAO, par lequel les parties signataires ont décidé, entre autres, de désigner un nouveau Premier Ministre en la personne de Guillaume Soro. A cet égard, le Conseil **réitère son appréciation** des efforts que déploie le Président Blaise Compaoré en vue de faciliter l'aboutissement heureux du processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire;
3. **Décide** d'entériner l'Accord complémentaire ainsi que la désignation de Guillaume Soro aux fonctions de Premier ministre ;
4. **Rend** hommage au Premier ministre sortant Charles Konan Banny, pour ses efforts inlassables visant à faciliter l'aboutissement heureux du processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire ;
5. **Prend note** de la déclaration présidentielle sur la Côte d'Ivoire adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 28 mars 2007, par laquelle le Conseil, prenant note des recommandations de la CEDEAO et de l'UA, a fait sien l'Accord politique de Ouagadougou, pris note de l'accord des parties sur les arrangements institutionnels à mettre en place, et exprimé son soutien à la nomination de Guillaume Soro aux fonctions de Premier ministre ;
6. **Invite** le Conseil de sécurité des Nations unies à faire sienne la présente décision et à prendre toutes les mesures requises, y compris l'adoption d'une nouvelle résolution, pour aider les parties ivoiriennes à renforcer la dynamique née de l'Accord politique de Ouagadougou et de l'Accord complémentaire, afin qu'elles puissent conduire à son terme le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire qui doit aboutir à l'organisation d'élections libres, ouvertes, transparentes et démocratiques;
7. **Décide** de rester saisi de la question.